

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-103

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	<i>N° 2023-103</i>

Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles - Subvention de Bordeaux Métropole à l'association DEDALE - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie de résorption de squats, établie en partenariat avec les villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagé dans une politique volontariste pour soutenir les actions de l'Etat en la matière. Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants, d'autre part sur l'expérimentation de solutions d'hébergement temporaire dans un parcours d'insertion par le logement, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces deux engagements concourent à l'insertion des publics les plus vulnérables, puisque les conditions d'hygiène sont un déterminant fort de l'accès à la scolarité, au travail et aux droits en général.

Le projet de l'association Dédale s'inscrit parfaitement dans l'objectif de sécurisation et d'amélioration des conditions de vie en squats et bidonvilles.

1. Un diagnostic qui pose les bases d'un travail partenarial

Depuis l'été 2019, Bordeaux Métropole installe, en régie et/ou grâce au soutien de son délégataire, un accès à l'eau potable dans les squats et bidonvilles, dans la mesure où il n'y a pas d'obstacles techniques, et avec l'accord du propriétaire lorsque celui-ci est privé. Les abonnements et paiement des fluides sont ainsi pris en charge par l'institution. Cette action a été généralisée lors du premier confinement à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS) pour faire face à la pandémie.

L'amélioration des conditions de vie dans les squats est non seulement une question de santé publique mais aussi la première marche du parcours d'insertion.

Début 2021, Bordeaux Métropole a fait appel à l'Organisation non gouvernementale (ONG) Solidarités international pour réaliser des diagnostics eau/assainissement dans plusieurs squats de la Métropole. Cette ONG, très présente sur le plan international, travaille en étroite collaboration avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) qui la finance pour réaliser ces diagnostics, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie dans les squats et bidonvilles. Son intervention porte sur plusieurs métropoles, notamment Nantes, Toulouse ou la région parisienne.

En accord avec Médecins du Monde et le Groupement d'intérêt public (GIP) médiation, 7 sites ont ainsi été désignés pour faire l'objet de ce diagnostic. Un certain nombre de propositions ont ainsi été rédigées par Solidarités international, ainsi que des recommandations d'actions. Parmi celles-ci, les prérequis pour installer des équipements en eau et assainissement sont identifiés comme suit :

- une certaine stabilité du site, afin que les occupants puissent se projeter à 6 mois,
- une taille limitée du site ainsi qu'une homogénéité du groupe des occupants,
- une mobilisation des associations et institutions afin d'accompagner l'installation des équipements dans l'objectif de répondre au plus près des besoins.

Ces principes de méthodologie, ainsi que des solutions techniques, ont été mises en œuvre, notamment sur le Lac qui a vu l'installation de 2 points d'eau, par Suez et les services de Bordeaux Métropole.

Ce diagnostic a également été présenté aux associations œuvrant dans les squats ou bidonvilles en mars 2021, ce qui a permis d'entamer avec elles un dialogue collectif constructif.

2. La création d'un collectif local

Le collectif Dédale a été fondé en novembre 2021 pour lutter contre le mal logement et est composé des associations suivantes : Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, Compagnons Bâisseurs, Architectes sans frontières, Réseau Education Sans Frontières, Les Gratuits Gironde Solidarité Tri Potes et Mescagne. Outre les actions de plaidoyer, certaines associations de ce collectif ont voulu aller plus loin et ont décidé de créer en mars 2022 une association nommée Dédale, émanation de ce collectif. Cette association se propose ainsi de participer à la mise en œuvre de solutions en travaillant en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou autres partenaires.

L'association Dédale vise 2 objectifs :

- le logement intercalaire, en identifiant et réhabilitant des biens temporairement vacants permettant, en accord avec les propriétaires, une occupation transitoire par des personnes sans logement ou mal logées,
- la sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles, en permettant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité afin de limiter les risques pesant sur la sécurité et la santé des occupants.

Ce dernier objectif rejoint les engagements de Bordeaux Métropole dans le cadre de sa contribution à la stratégie de résorption des squats. Pour parvenir à cet objectif, l'association Dédale déploie une méthodologie basée sur la participation des personnes concernées. En effet, les équipements installés doivent correspondre aux besoins et contraintes des usagers, afin d'assurer leur bonne utilisation et leur pérennité. C'est pourquoi l'avis des occupants des sites est recherché tant sur l'élaboration des solutions, que sur leur mise en œuvre et le suivi de leur utilisation. La méthodologie d'intervention de Dédale est détaillée en annexe.

3. Actions proposées au titre de 2023

Les sites sur lesquels l'association propose d'expérimenter ses interventions sont priorisés en lien avec Bordeaux Métropole. Pour l'année 2023, les bidonvilles voisins situés au 23 et 31 quai de Brazza seront ciblés, représentant environ 150 personnes dont un quart de mineurs. En effet, de nombreux dysfonctionnements sont identifiés (accès à l'eau, risques électriques) et l'un de ces sites doit faire l'objet d'une résorption en accord avec l'Etat. D'autres sites pourront être concernés, en fonction de l'évolution des situations comme le bidonville chemin du Phare à Mérignac. Une première visite de ces sites avec Dédale a eu lieu courant juin en présence des médiateurs du GIP, des techniciens de Suez et d'Enedis ainsi que de l'équipe de la mission squats.

Pour mettre en place cette expérimentation, Bordeaux Métropole accorde à l'association Dédale une subvention sur actions de 30 000 euros au titre de l'année 2023.

Le budget global de Dédale pour 2023 est de 46 010 €, dont 7 750 € pour les dépenses de personnel. La subvention de la Métropole représente donc 65 % du budget global.

Principaux indicateurs financiers :

Budget prévisionnel 2023 de l'association	
Budget global	46 010 €
% participation de Bordeaux Métropole sur actions (résorption des squats)	30 000 € soit 65 %
% participation autres financeurs / Fondation Abbé Pierre	16 000 € soit 35%
% Charges de personnel/Budget global	7750 € soit 17 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération métropolitaine n°2019-384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

VU la demande de subvention déposée le 1er août 2022 par l'association Dédale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de l'association Dédale s'inscrit dans la politique volontariste de Bordeaux Métropole de sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 30 000 euros à Dédale pour l'année 2023, selon les modalités du projet de convention joint,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération,

Article 3 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 65748, chapitre 65, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Stéphane PFEIFFER
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	